

Fédéralisme ou association d'États indépendants

Maurice Lamontagne

Volume 8, numéro 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700774ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700774ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamontagne, M. (1977). Fédéralisme ou association d'États indépendants. *Études internationales*, 8(2), 208–230. <https://doi.org/10.7202/700774ar>

FÉDÉRALISME OU ASSOCIATION D'ÉTATS INDÉPENDANTS *

Maurice LAMONTAGNE **

Ce sont évidemment les circonstances présentes au Québec qui m'ont, en quelque sorte, imposé le sujet que j'ai l'intention de traiter. En parlant de l'avenir du Québec, je devrai me limiter forcément à des réflexions sommaires et préliminaires. Les difficultés auxquelles la société québécoise doit faire face, les solutions et les options qu'elle peut choisir sont trop complexes et diverses pour être discutées à leur mérite dans le cadre d'une simple conférence. Ces réflexions, je veux les exprimer en toute sincérité, avec le plus grand respect de l'opinion des autres, mais en affirmant au point de départ mon attachement au fédéralisme.

La façon dont les partis politiques ont mené la campagne électorale et le résultat de l'élection du 15 novembre ont créé une situation de confusion qui ne serait pas inquiétante si elle ne portait pas sur l'avenir même du Québec. Il est vrai que 60% de ceux qui ont participé au scrutin se sont prononcés contre le parti qui prônait l'indépendance. Mais, quant aux autres électeurs, ont-ils voté pour la séparation complète, pour la souveraineté-association ou tout simplement pour avoir un bon gouvernement et un chef dynamique et contre une équipe gouvernementale devenue impopulaire ? C'est là une première matière qui porte à la confusion même si, d'après certains relevés, environ la moitié de ceux qui ont supporté le parti québécois n'étaient pas favorables à la séparation.

C'est sans doute pourquoi ce parti a promis de se comporter comme un gouvernement provincial ordinaire et de bien administrer la province à l'intérieur des cadres actuels de la Confédération tant que la séparation ne serait pas décidée. Par ailleurs, le parti québécois se doit de rester fidèle à son idéologie indépendantiste et de lancer le processus du référendum. Il s'agit là d'un autre élément important d'ambiguïté. Ce double mandat est incompatible. On ne peut s'attendre à ce qu'un partenaire dans un mariage participe vraiment à la vie conjointe lorsqu'il est fermement décidé à se séparer et qu'il a déjà déclenché les procédures du divorce. Comment pourrait-il, dans ces conditions, se comporter et être perçu comme un interlocuteur valable dans un dialogue destiné à améliorer les conditions de la vie commune ?

* Conférence prononcée, le 6 avril 1977, à l'Université de Montréal, sous les auspices de La Fondation des Études canadiennes.

** Membre du Sénat canadien, à Ottawa.

Ainsi, nous nous retrouvons dans une situation pour le moins insolite. D'une part, s'il est vrai qu'une forte proportion de la population québécoise est opposée au séparatisme, il semble bien aussi qu'elle désire des modifications aux conditions de la vie commune au sein du fédéralisme. D'autre part, le nouveau gouvernement du Québec n'a pas la crédibilité, ni probablement le désir, ni même peut-être la liberté d'exprimer cette volonté populaire sérieusement, avec vigueur et de façon positive. Ainsi, la grande majorité des Québécois se retrouvent sans interlocuteur provincial valable au sein de notre fédéralisme au moment où ils en ont peut-être le plus besoin. Par la force des choses, cet interlocuteur n'est pas là où il devrait être car il est pleinement engagé ailleurs dans un tout autre processus. Ce n'est malheureusement pas la première fois au cours de son histoire que le Québec connaît de telles contradictions.

I – LE RÉFÉRENDUM

Nous nous trouvons donc sur la voie du référendum, que ce soit le résultat d'un vouloir collectif, ce qui est douteux, ou d'un accident de parcours, ce qui est plus probable. Ce plébiscite, voulu ou non, n'en aura pas moins une importance capitale pour l'avenir du Québec. Et pourtant, cette méthode de consultation populaire n'est pas facile à bien utiliser surtout lorsqu'il s'agit de sujets complexes. Trois problèmes majeurs se posent. Quelle sera la date du référendum ? Comment sera organisée la campagne qui le précédera ? Quel sera le questionnaire ?

La date du référendum est importante. Les experts en sondages savent jusqu'à quel point l'opinion publique est changeante et comment elle peut être influencée par toutes sortes de circonstances qui n'ont souvent rien à voir avec la substance de la décision à prendre. Si l'un des adversaires en présence a le privilège de choisir la date de la consultation populaire, il a, dès le point de départ, un avantage marquant sur ses opposants. Par ailleurs, il semble y avoir incompatibilité entre l'intérêt public et celui du parti québécois quant au choix de cette date. À cause du climat d'incertitude qu'engendre la tenue du référendum, il serait sans doute dans l'intérêt général de ne pas le retarder indûment. Mais le parti québécois pense apparemment qu'en le reportant au plus tard possible ses chances de remporter la victoire sont meilleures.

Les conditions dans lesquelles se déroulera la campagne qui précédera le référendum pourraient avoir une influence déterminante sur le résultat. Qui aura le droit de participer à cette campagne ? Présumément tous les Québécois et même tous les autres Canadiens, puisque ceux-ci seront directement touchés par la décision qui sera prise et, qu'à ce titre, ils devraient avoir le droit de se faire entendre. Qui devra défrayer les coûts encourus par ceux qui participeront à cette campagne ? On peut supposer que les groupements privés devront assumer leurs propres frais mais auront-ils droit à des déductions d'impôts en guise de compensation partielle ? Quelle sera la situation des partis politiques ? Devront-ils se limiter à recueillir des contributions du secteur privé ou pourront-

ils recevoir des fonds publics ? Dans l'affirmative, comment se fera la répartition ? Le gouvernement du Québec devrait-il avoir un accès particulier aux fonds publics pour financer sa propre campagne ? Dans l'affirmative, ne devrait-il pas en être de même du gouvernement canadien puisqu'il représente les Québécois dans les sphères de juridiction fédérale au même titre que le gouvernement québécois dans les domaines de compétence provinciale ?

Il y a de plus le problème très compliqué de l'accès aux *media* d'information. Les règlements qui régissent les émissions politiques au cours d'une élection provinciale devraient-ils s'appliquer à la campagne précédant le référendum ? Les partis politiques fédéraux ne devraient-ils pas avoir leurs propres émissions à cette occasion ? Les groupements privés pourront-ils utiliser la radio et la télévision et dans quelles conditions ? La solution de ces problèmes sans précédent pourrait être d'autant plus compliquée qu'elle relève d'organismes fédéraux.

Enfin, il faudra définir les termes de la consultation populaire. C'est peut-être la tâche la plus difficile mais la validité même du référendum en dépend. En effet, pour qu'il soit valable, il faut donner à la population l'occasion de se prononcer sans ambiguïté sur des options claires dont elle pourra saisir les avantages et les inconvénients. C'est précisément là que résident les difficultés.

Pour que la population puisse se prononcer clairement, il faudra presque inévitablement lui poser une seule question. En effet, si on allait lui présenter plus de deux options et plusieurs ordres de préférence, on pourrait obtenir des réponses plus ou moins inconséquentes et des résultats non concluants. Les experts en sondages connaissent bien cette difficulté.

Par ailleurs, les options que l'on discute présentement sont loin d'être claires et leurs conséquences sont encore plus difficiles à comprendre et à prévoir. Par exemple, le nouveau gouvernement québécois ne favorise pas uniquement l'indépendance ou la séparation, ce qui est une option claire dans sa conception sinon dans ses effets. Il propose également, et c'est là aussi un élément essentiel de son programme, une association économique avec ce qui resterait du Canada. Mais le contenu et la forme de cette association restent à définir. Jusqu'à quel point cette nouvelle union réduirait-elle la souveraineté ? Ce qui est encore plus important : peut-on honnêtement soumettre au choix de la population québécoise une option dont la réalisation dépend de partenaires qui n'auront pas encore été consultés ? Et si ce qui resterait du Canada décidait de refuser l'association, s'agirait-il alors d'une séparation pure et simple ? Mais, en cette occurrence, on aurait consulté le peuple sur une fausse option.

Le second choix de l'alternative au séparatisme ou à la souveraineté-association, c'est le fédéralisme. Mais encore là, ce concept est loin d'être précis. Nous avons vécu sous quatre types différents de fédéralisme depuis 1867. Au cours du débat actuel, on réfère à ce qu'on appelle « la conception canadienne » du fédéralisme à laquelle certains voudraient opposer « une conception québécoise » de ce régime. D'autres, enfin, proposent une fédération des cinq principales régions du Canada. Est-ce que la question posée lors du référendum

portera aussi sur le fédéralisme ? Dans l'affirmative, quelle forme de fédéralisme sera proposée et qui la définira ?

Comme on peut le constater, il ne sera pas facile d'organiser le référendum de façon à en garantir la crédibilité et la validité. Ce qui n'améliore certes pas la situation, c'est le conflit d'intérêts évident et profond dans lequel se trouve le gouvernement québécois. En effet, au cours de l'organisation de cette consultation historique, celui-ci sera à la fois juge et partie, en dépit de la loi-cadre qui sera éventuellement adoptée par l'Assemblée nationale. Pour cette raison, la proposition soumise par le professeur Léon Dion de créer un Conseil du référendum, qui serait autonome et impartial, devrait être retenue.

La campagne précédant le référendum ne commencera à proprement parler qu'avec l'annonce de la date à laquelle il sera tenu. Il serait bien étonnant que cette campagne puisse éviter la polarisation et se poursuivre dans un climat de sérénité complètement exempt d'émotivité. Quant au débat sur l'avenir du Québec, il est déjà commencé et c'est à ce moment-ci surtout qu'il faut tenter d'éviter la polarisation et de garder notre lucidité.

II — LE DÉBAT ET SES PROTAGONISTES

Au point de départ, nous pouvons admettre heureusement qu'il n'y a pas de traîtres parmi nous, de sorte que les procès d'intention ne devraient pas avoir de place dans le débat actuel. Toutefois, au niveau des élites de langue française au Québec, il existe un partage entre les nationalistes et ceux que nous appellerions, faute de mieux, les humanistes. Nous admettons que ces deux tendances sont plus faciles à décrire dans l'abstrait que dans la réalité et qu'il est difficile de les définir avec objectivité. Et, pourtant, il faut s'y résoudre car, à notre avis, ce partage est au fond du problème et détermine les options pratiques que choisissent les protagonistes au cours du présent débat.

La tendance nationaliste met naturellement l'accent sur le groupe ou la nation, sur son mode de vie et sur les grands projets collectifs. Elle provient surtout d'un phénomène de classe alors qu'un groupe de dirigeants se chargent de définir le bien de la nation selon leurs propres préoccupations et leurs propres aspirations. Dans ce contexte, elle incarne, consciemment ou non, l'ambition de certaines élites pour le pouvoir. Mais le nationalisme devient souvent intolérant à l'égard des « étrangers » et il peut être aussi intransigeant à l'égard des « indigènes », en demandant aux individus de se sacrifier au nom des intérêts supérieurs de la nation. Il est à la fois collectif et particulier. Il débouche directement sur la voie de l'indépendance collective.

Cette tendance a de vieilles racines historiques au Québec car elle remonte à Louis-Joseph Papineau. Celui-ci, en effet, a déclenché, à partir des années 1820, un long débat constitutionnel pour obtenir plus de pouvoirs politiques pour les dirigeants tout en négligeant les préoccupations du peuple canadien-français qui devait alors faire face à une très grave crise économique et sociale. Plus près de nous, le slogan « Maîtres chez nous » en 1962 a fait dévier la

Révolution tranquille de ses objectifs premiers. Cette déviation a abouti à la politique de grandeur qui ne reflétait pas les préoccupations populaires et elle fut rejetée par l'électorat en 1966. Jean Fourastié nous avertit de ce danger quand il affirme :

La « logique » de l'homme moyen diffère beaucoup de la pensée rationnelle ou logique enseignée dans les livres. D'où les grosses erreurs que font les intellectuels et les hommes de « classes dirigeantes » lorsqu'ils s'efforcent de penser ce que pense la foule, de lui parler, de l'informer.

La tendance humaniste, du moins telle que nous la concevons, est centrée sur l'homme, ses besoins et ses aspirations. Elle se préoccupe surtout du genre de vie. Elle perçoit la nation non pas comme une maîtresse mais plutôt comme une servante, comme un groupement parmi d'autres devant servir à la promotion et à la protection de l'individu. Jean Monnet, le fondateur de la Communauté européenne, définit bien cette conception quand il écrit dans ses *Mémoires* : « ...c'est le développement de l'homme qui est l'objet de tous nos efforts, et non pas l'affirmation d'une patrie grande ou petite ». Ainsi, l'humanisme est à la fois singulier car il débouche sur la liberté individuelle et universelle, car il vise à l'épanouissement de tous les hommes. Il est donc aussi pluraliste et ouvert. Dans ce contexte, l'indépendance collective cesse d'être un impératif pour devenir une option parmi d'autres, qui doit être appréciée comme les autres en fonction de la contribution qu'elle peut faire à la liberté et au développement des individus.

Cette tendance humaniste a aussi chez nous de vieilles racines puisqu'elle remonte à Louis-Hippolyte LaFontaine. Celui-ci, en effet, plutôt que de s'insurger contre des institutions politiques certes imparfaites, s'en est servi au contraire pour opérer, au cours des années 1840, des réformes économiques et sociales et lancer de grands travaux qui avaient été trop longtemps retardés par la crise constitutionnelle et qui ont grandement contribué à améliorer le sort de la population canadienne-française. Plus près de nous, nous tenterons dans un moment de montrer que plusieurs administrations fédérales ont adopté une telle attitude.

Mais avant de le faire, nous voudrions rappeler que sans cette distinction entre les deux conceptions fondamentales des objectifs de la société politique qui se sont développées au sein des élites canadiennes-françaises, il est plus difficile de comprendre ce qu'on a appelé « nos luttes intestines ». En effet, ces deux tendances diffèrent profondément dans leur esprit, leur démarche et leur aboutissement. L'une est nationaliste ; elle prétend que seuls des changements révolutionnaires dans les structures politiques peuvent mener à la véritable solution des problèmes de la société québécoise. D'où l'indépendance conçue comme un grand projet collectif, comme une œuvre historique de libération. L'autre est humaniste ; elle affirme que ce qui importe d'abord c'est d'élaborer de bonnes politiques pour assurer l'épanouissement de l'homme et que les structures politiques, qui seront toujours imparfaites de toute façon, doivent s'adapter le mieux possible aux exigences de cet objectif. Ce partage qui

caractérise le débat actuel n'est pas nouveau au Québec. On peut donc se demander laquelle de ces deux tendances a le mieux servi les Québécois au cours de leur histoire.

Rappels historiques

En rappelant aussi brièvement que possible certains points tournants de notre histoire, nous affirmons d'abord que les Canadiens français ont eu à surmonter de graves obstacles et à formuler de sérieux griefs. Toutefois, ces aspects de notre histoire sont bien connus et nous n'avons pas l'intention d'y revenir. Nous voulons insister surtout sur d'autres points qui ont été oubliés ou mal interprétés par plusieurs générations de nos historiens et qui peuvent jeter une lumière nouvelle sur le débat actuel. Cette approche donnera sans doute à notre exposé l'allure d'une antithèse, mais celle-ci doit aussi être versée au dossier.

Sans remonter au Régime français et à la façon dont la France mercantiliste et impérialiste a traité ceux qui s'identifiaient déjà comme des Canadiens, nous nous arrêterons un instant à la Conquête. Nos historiens nous ont beaucoup parlé de notre défaite, ce qui a d'ailleurs trouvé un écho chez les Canadiens anglais qui nous traitent encore à l'occasion de race de vaincus. Ne serait-il pas plus vrai de dire que la Guerre de Sept Ans fut perdue par la France et ses armées, et non par les Canadiens, et que notre ancienne mère patrie aurait pu conserver le Canada, lors du traité de Paris en 1763, si elle avait été plus intéressée aux fourrures canadiennes qu'au sucre de la Guadeloupe ? Et pourtant, l'interprétation traditionnelle de la Conquête n'est-elle pas, pour une bonne part, à l'origine du complexe d'infériorité qui nous a hantés pendant si longtemps ?

On nous a dit aussi que la Conquête nous avait défaits et que nous ne serions jamais refaits. C'était le message du nationalisme noir. Mais que serait-il arrivé sans la Conquête ? Sûrement la stagnation économique, avec le déclin du commerce des fourrures, la remise à une échéance indéfinie du développement d'institutions démocratiques, et fort probablement l'assimilation éventuelle dans le grand tout américain. Il est évident que la cession de la Nouvelle-France a posé, surtout pour nos élites, de sérieux défis. Mais que serait-il advenu au niveau du peuple si des relations économiques complémentaires, presque impossibles à nouer avec la France qui se suffisait largement à elle-même, ne s'étaient pas développées avec l'Angleterre ; si le commerce du blé n'avait pas d'abord soutenu celui des fourrures après la Conquête et si le commerce du bois et des bateaux ne leur avait pas succédé après la disparition du castor et au moment où la culture du blé cessait d'être rentable, surtout après 1820 ? La misère aurait certainement été beaucoup plus grande qu'elle ne le fût, le mouvement d'émigration vers les États-Unis aurait commencé plus tôt et aurait été encore plus massif. Dans ce contexte, ne peut-on pas dire que la Cession du Canada a au moins rendu possible la survivance économique et sociale du peuple canadien-français au cours d'une période difficile de rajustement et que, de ce point de vue, elle a permis à nos ancêtres de se refaire ? Mais alors

comment interpréter les démarches entreprises par Papineau et ses amis, auprès de Londres après 1830, pour mettre fin au commerce du bois du Bas-Canada ?

Au cours des années 1860, les signes d'une nouvelle crise de l'économie québécoise devinrent de plus en plus évidents avec le déclin du commerce du bois et des chantiers maritimes, l'impact négatif grandissant de la Révolution industrielle et le climat extérieur défavorable au commerce. Cette fois, ce fut la Confédération qui sauva la situation. Et pourtant, Papineau s'opposa à ce projet avec ses jeunes disciples de l'Institut canadien dont plusieurs favorisaient l'annexion aux États-Unis.

Après 1867, le nouveau gouvernement fédéral, grâce à ses plus grandes possibilités d'emprunt, lança de grands travaux : construction de chemins de fer, canalisation du Saint-Laurent et aménagements portuaires. Il organisa un plus vaste marché commun qui s'étendit avec l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest. En 1879, il proclama la « politique nationale » qui élevait considérablement la protection douanière afin de réserver autant que possible le marché canadien aux industries manufacturières naissantes. Vers la fin du siècle, quand les circonstances devinrent favorables, il élaborait un programme d'ensemble qui devait mener au peuplement rapide de l'Ouest et à la création, pour la première fois vraiment dans notre histoire, de relations économiques complémentaires entre les différentes régions du pays.

Ces nouveaux arrangements profitèrent grandement aux industries manufacturières du Québec et de l'Ontario en leur fournissant un marché domestique croissant rapidement. André Raynauld a montré que, pendant cette longue période, les deux provinces s'étaient développées à peu près au même rythme. Il est vrai que leurs structures industrielles se diversifièrent, l'Ontario héritant, par exemple, de l'industrie de l'acier tandis que le Québec développait l'industrie des textiles et de la chaussure, mais cette diversification fut largement le résultat de conditions géographiques, chaque province tendant à suivre la vocation industrielle de sa région adjacente aux États-Unis. C'est ainsi que le Québec devint l'extension industrielle de la Nouvelle-Angleterre.

Il n'en reste pas moins que le décollage industriel du Québec est surtout attribuable aux initiatives du gouvernement fédéral et que ce départ a contribué à améliorer considérablement le sort des Québécois et à mettre fin au mouvement massif d'émigration en dépit d'un climat technologique très défavorable. Même lorsque les ressources naturelles sont devenues un facteur dynamique de croissance au début du présent siècle, les gouvernements provinciaux n'ont joué qu'un rôle passif à l'égard du développement économique. Par ailleurs, au cours de cette longue période, les élites nationalistes ont concentré leur attention sur l'Affaire Riel, la querelle des écoles et la participation canadienne aux guerres extérieures. Elles s'intéressaient alors beaucoup plus au sort des minorités françaises vivant hors du Québec qu'à la situation de la population à l'intérieur de la province.

Avec la Grande Dépression des années trente, on se rendit compte que l'industrialisation et l'urbanisation pouvaient être des sources importantes

d'insécurité économique et sociale pour les individus et leurs familles. Et pourtant, ces graves problèmes dont souffrait la population n'ont pas eu une grande priorité pour les gouvernements du Québec de 1930 à 1960. Leur intervention s'est limitée à peu près à l'aide aux mères nécessiteuses et à des mesures bien modestes d'assistance sociale souvent administrées de façon discrétionnaire et mesquine pour récompenser les amis politiques. C'est encore le gouvernement fédéral qui entreprit cette nouvelle lutte contre l'insécurité. À partir de 1941 surtout, il commença à élaborer un système de sécurité sociale devenu aujourd'hui, malgré certaines déficiences, l'un des meilleurs au monde.

Les élites nationalistes s'opposèrent violemment à ces mesures qui répondaient pourtant à des besoins urgents de la population en prétendant qu'elles violaient l'autonomie provinciale, qu'elles s'inspiraient de la religion protestante et qu'elles menaçaient la personnalité collective. Au cours de la Grande Dépression et même après, ces élites proposaient une idéologie à rebours. Elles prêchaient encore la revanche des berceaux, mais il n'y avait pas d'emplois. Elles prescrivaient le retour à la terre, mais le potentiel agricole était épuisé. Elles vantaient les avantages du milieu rural, mais les fils de cultivateurs devaient émigrer vers les villes. Elles proposaient un corporatisme impossible, mais elles boudaient le syndicalisme et le coopératisme qui pouvaient vraiment aider le peuple. Elles imposaient le confessionnalisme religieux et national comme garantie de la survivance, mais l'envahissement économique américain s'accélérait.

Sur le plan de l'éducation et de la culture, le Québec souffrait alors d'atrophie. Les universités marquaient un retard inquiétant et le petit nombre de chercheurs ne recevaient pas de support. Il existait quelques troupes de théâtre populaire mais elles vivaient surtout du dévouement et des sacrifices des artistes. Notre littérature n'était pas soutenue. Il y avait ce qu'on appelait à l'époque, « les retours d'Europe », mais ces exceptions parvenaient mal à se rajuster au milieu. Notre langue était d'une extrême pauvreté et beaucoup de gens ne réussissaient pas à s'exprimer sans de fréquentes invocations religieuses. À cause de cet apport religieux, il aurait été plus vrai de dire que la foi était la gardienne de la langue.

Les gouvernements provinciaux successifs n'ont pas indiqué par leur action que la culture et son enrichissement étaient pour eux une grande priorité. Même la Révolution tranquille n'a posé que des gestes symboliques au niveau culturel. Encore aujourd'hui, on hésite à créer un Conseil de la culture tant on a peur de garantir à notre épanouissement culturel la liberté et le support financier dont il a besoin.

Encore ici, le gouvernement fédéral s'est fait innovateur et est venu remplir ce vide qui aurait pu devenir tragique pour la survivance et le progrès de la culture canadienne-française. Ce fut d'abord l'élaboration d'une politique scientifique destinée à venir en aide aux chercheurs avec la création du Conseil national de recherches. D'autres institutions fédérales suivirent : Radio-Canada,

l'Office national du film, le Conseil des Arts. Plusieurs programmes de soutien furent instaurés : les subventions aux universités, le financement de l'éducation postsecondaire, l'aide aux cinéastes et à la diffusion du livre.

C'est sur ce plan que les élites nationalistes ont livré leurs plus durs combats, car elles croyaient que ces institutions et ces programmes fédéraux représentaient un sérieux danger pour notre personnalité collective. Mais sans ces « intrusions » que serait-il advenu de la personnalité individuelle de nos chercheurs, de nos artistes, de nos comédiens, de nos chansonniers, de nos auteurs ? Que serait-il arrivé à nos institutions culturelles telles que nos universités, nos orchestres, nos troupes de théâtre et de ballet ? Comment pourrait-on ne pas tenir compte, par exemple, de l'apport considérable qu'a fait Radio-Canada au renouveau culturel et au progrès linguistique du Québec ? De plus, il faut le souligner, l'aide fédérale directe ou indirecte dans le domaine culturel a beaucoup plus respecté la liberté des institutions et des individus qui en ont bénéficié que certaines interventions des gouvernements provinciaux.

Ces rappels historiques apparaîtront sans doute à certains comme un plaidoyer. Nous croyons pour notre part qu'ils sont véridiques même s'ils ne constituent pas toute la vérité. Ils contiennent seulement les grandes lignes d'un dossier dont on ne nous a pas beaucoup parlé au Québec. Ils montrent, à notre avis, que la Confédération canadienne n'a pas été l'expérience ratée que certains veulent laisser croire. Le sort économique, social et culturel des Québécois aurait pu être bien pire s'il avait été confié uniquement aux élites nationalistes et aux gouvernements provinciaux depuis 1867. Il est bon de nous rappeler ces choses au moment où le gouvernement du Québec nous invite à nous libérer des chaînes du fédéralisme et à lui confier en exclusivité notre destinée individuelle et collective.

III — UNE ASSOCIATION D'ÉTATS INDÉPENDANTS

L'invitation que nous fait le gouvernement du Québec est d'ailleurs plutôt ambiguë. Elle comporte l'indépendance, mais aussi l'association. Selon une formule bien connue, on nous propose la séparation, si nécessaire, mais, pas nécessairement, la séparation. Il y a sans doute des raisons très sérieuses qui empêchent le parti québécois d'envisager franchement la séparation pure et simple. Il n'est pas inutile d'en rappeler quelques-unes.

D'abord, cette souveraineté dont on parle serait plus symbolique que réelle. L'ère de l'indépendance réelle des nations est dépassée. La technologie, les relations économiques plus étroites et les communications plus rapides ont produit l'interdépendance et rendu l'isolement impossible. Ce qui arrive au Proche-Orient nous touche même dans notre vie quotidienne. Les récessions et l'inflation chronique sont devenues des phénomènes mondiaux. L'autarcie technologique n'est plus possible même pour les États-Unis. Bientôt nous pourrions capter directement dans nos foyers les programmes de télévision provenant de tous les coins de la planète.

C'est pourquoi des nations, comme en Europe, qui ont joui d'une souveraineté séculaire se voient contraintes de l'abandonner d'un secteur à l'autre. Et ce qui reste de l'indépendance est soumis à une marge de manœuvre de plus en plus limitée. Dans le contexte de ce mouvement mondial vers l'interdépendance, comment le Québec pourrait-il réussir une marche à rebours vers un rendez-vous inaccessible ? M. René Lévesque cite souvent l'expérience européenne comme un modèle de ce qu'il voudrait accomplir. À notre avis, l'exemple est mal choisi car ce que tentent de créer de peine et de misère les pays européens c'est plus ou moins ce que nous avons déjà au Canada.

D'ailleurs il existe des indépendances juridiques qui voient à peine des liens de dépendance. On a bien senti ce que pourrait être celle du Québec lors de la visite de M. Lévesque à New York. Il s'agissait d'aller rassurer les bailleurs de fonds et donc de cacher le plus possible la social-démocratie. La réalité, par les limites qu'elle impose, trahit ainsi même les plus beaux rêves.

L'indépendance du Québec pourrait n'être que symbolique, mais son prix serait très réel et vraisemblablement substantiel. Les coûts économiques pourraient être énormes, ce qui contribuerait sans doute à empirer dangereusement la stagnation actuelle. À titre d'exemple, car il ne s'agit là que d'un élément parmi d'autres, Jacques Parizeau déclarait récemment à Toronto que l'absence d'un marché commun avec l'Ontario serait catastrophique notamment pour le Québec. Les chiffres les plus récents dont nous disposons montrent que le Québec exporte 30% de ses produits manufacturés vers le reste du Canada, tandis que celui-ci n'écoule que 14% de sa production manufacturière au Québec.

Certains exaltés de l'indépendance trouvent bien mesquines les tentatives de mesurer les conséquences de la séparation. Ils ne seraient peut-être pas là pour les subir. Papineau leur a déjà montré le chemin de la fuite. Heureusement, le gouvernement du Québec est plus réaliste quand il propose l'association avec ce qui resterait du Canada. Toutefois, le contenu, la forme et la possibilité même d'une telle association demeurent encore incertains.

Le contenu de l'association semble être strictement économique puisque René Lévesque a déjà annoncé qu'un Québec souverain aurait même ses propres forces armées. M. Parizeau mettait l'accent récemment sur l'établissement d'un marché commun. Il a déjà aussi proposé une union monétaire. Quant à Claude Morin, il parle d'une association économique sans en préciser davantage le contenu. Il ne peut avoir à l'idée de la faire porter sur toutes les politiques économiques, y compris la politique fiscale et les programmes de développement régional. Où pourrait-on alors s'arrêter ? Comment faire la distinction entre les politiques économiques et les politiques sociales ?

Une large association économique laisserait bien peu de place à des décisions gouvernementales unilatérales et rendrait ridicule l'objectif de l'indépendance. Il est quand même étonnant qu'après avoir réfléchi et discuté pendant environ dix ans et même déclenché le processus du référendum, le parti québécois ne soit pas encore en mesure de préciser cet aspect essentiel de

son grand projet. En attendant plus de précisions, supposons que la proposition d'association sera limitée au marché commun et à l'union monétaire.

La forme que prendrait l'association reste encore vague. S'agirait-il de créer des autorités douanières et monétaires du type confédératif dont le mandat, dans sa nature et son exécution, relèverait directement et constamment des gouvernements et des parlements du nouveau Canada et du Québec qui garderaient ainsi leurs pleine souveraineté respective ? Alors comment pourrait-on arriver à des décisions rapides et sages en soumettant la formulation et l'exécution de politiques aussi complexes que celles qui regardent les douanes et la monnaie, à de tels contrôles et à de telles négociations.

Jean Monnet, avec sa grande expérience, nous avertit des dangers de cette voie :

...l'Europe des États souverains n'était pas capable de tirer d'elle-même, quelle que fût la bonne volonté de ses dirigeants, les décisions sages qui s'imposaient pour le bien commun.

Plus loin dans ses *Mémoires*, il ajoute :

Les propositions du général de Gaulle... font abstraction totale de toute l'expérience qui nous a montré, par une succession d'échecs, qu'il est impossible de régler les problèmes européens entre des États qui conservent leur pleine souveraineté.

Et Jean Monnet continue :

Le général de Gaulle nous a expliqué qu'il veut réduire l'action commune de la France et de ses voisins à des rapports entre gouvernements. L'expérience nous montre que de tels rapports sont nécessairement précaires d'autant plus qu'ils sont sans cesse remis en cause par des menaces de rupture.

Jean Monnet conclut en indiquant l'autre voie :

...délégation de souveraineté et exercice en commun de cette souveraineté déléguée. Je ne vois pas qu'on ait inventé autre chose depuis vingt-cinq ans pour unir l'Europe, en dépit de toutes les occasions de faire dévier le chemin.

Mais ce chemin mène inévitablement au fédéralisme si on veut éviter les autorités purement bureaucratiques et assurer le caractère démocratique de l'exercice en commun des souverainetés déléguées. C'était sûrement le but de Jean Monnet. C'est peut-être la voie que redécouvrait René Lévesque lorsqu'il déclarait récemment ne pas rejeter l'idée d'un parlement fédéral, à la condition que celui-ci ne prélève pas d'impôts et n'adopte pas de lois. En cela, il est en retard sur l'Europe qui se prépare à élire directement au suffrage universel un véritable parlement européen. Pourquoi alors nous imposer un long parcours à la fois pénible et dangereux pour aboutir à peu près où nous en sommes ?

Par ailleurs, cette marche de l'Europe vers le fédéralisme s'avère longue et difficile. Il n'est pas sûr qu'elle parvienne à son objectif. La Communauté européenne vit présentement de sérieuses difficultés causées par les intérêts

nationaux et les querelles de souveraineté. En fait, si elle n'aboutit pas bientôt au fédéralisme, elle risque d'éclater après 25 ans d'existence. Cette expérience montre qu'il n'est pas facile de bâtir et de maintenir une association économique entre États indépendants.

Par ses références constantes au modèle de la Communauté européenne, le parti québécois indique que l'association qu'il proposera reposera sans doute sur des souverainetés déléguées mais qu'il s'arrêtera vraisemblablement à des délégations de pouvoirs à des autorités ou commissions bureaucratiques telles qu'elles existent encore en Europe. Alors quelle sera la composition de ces autorités et comment se prendront les décisions au sein de ces institutions ? Les représentants du Québec auront-ils un droit de veto, seront-ils sur un pied d'égalité avec ceux du reste du Canada ou s'agira-t-il d'une représentation proportionnelle à la population ? D'après les journaux, M. Bernard Landry déclarait au *Public Affairs Council*, au début de mars, que le Québec ne réclamerait qu'une voix proportionnelle à sa population. C'est là sans doute la seule attitude réaliste que peut prendre le gouvernement du Québec s'il veut rendre sa formule d'association acceptable au reste du Canada. Mais cette proportion serait d'environ 25%, ce qui signifierait que la voix du Québec serait toujours minoritaire.

C'est donc dire que la formulation et l'exécution des politiques douanière et monétaire échapperaient complètement au contrôle d'un Québec « indépendant ». Celui-ci aurait alors moins à dire dans ces deux domaines stratégiques qu'il n'en a présentement grâce à sa représentation au sein du gouvernement fédéral et du parlement et aux interventions que peut faire le gouvernement provincial. Ainsi, le choix qu'on nous propose n'est pas tellement alléchant : ou bien la séparation complète avec ses conséquences catastrophiques, au dire même de Jacques Parizeau, ou bien l'association avec moins d'indépendance et de contrôle que maintenant, du moins dans les secteurs qu'elle couvrirait.

Il faut aussi se rendre compte qu'une association que l'on veut limitée peut avoir des conséquences d'une portée beaucoup plus large. Le marché commun dont parle le ministre des Finances du Québec veut dire la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes. Cette liberté impliquerait dans ses effets de sérieuses limitations à l'égard de la formulation de la politique fiscale. Par exemple, un impôt québécois plus élevé sur le revenu des sociétés inciterait les entreprises à se localiser ailleurs et entraînerait des fuites de capitaux. Un climat de social-démocratie aurait les mêmes effets. La libre circulation des personnes diminuerait considérablement le contrôle de l'immigration et de l'émigration de même que la marge de manœuvre de la politique de main-d'œuvre. Comme on peut le constater, la vie réelle est rarement divisible. On peut vouloir une association très limitée mais souvent celle-ci aura des effets allant bien au-delà de sa portée immédiate. Et malheureusement, dans cet ordre de choses, il faut vouloir aussi les conséquences de ce que l'on veut.

L'union monétaire pose de semblables problèmes. Bien sûr qu'une telle union aurait de grands avantages pour le Québec en assurant une plus grande

stabilité et de meilleures facilités d'emprunt. Mais avec une telle association, ce serait le contrôle efficace sur la masse monétaire et la structure des taux d'intérêt qui échapperait au Québec. Cette absence de contrôle imposerait d'autres sérieuses limites à la politique de taxation et de dépenses du gouvernement du Québec.

Ainsi, l'association économique, même limitée, mène de l'indépendance à un plus grand asservissement. Mais cette souveraineté diminuée aurait aussi un prix. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans la bataille des chiffres sur la rentabilité économique du fédéralisme. Nous déplorons cependant la décision prise récemment par le gouvernement du Québec de publier certaines statistiques tentant de démontrer que le fédéralisme aurait coûté \$4,3 milliards aux Québécois de 1961 à 1975. C'est le premier geste important posé par ce gouvernement qui nous fait douter de son honnêteté ou de sa compétence intellectuelle. Nous nous étonnons que le premier ministre Lévesque se soit prêté à ce manège.

À partir de chiffres incomplets qui, souvent, en faussent la signification, le gouvernement a tiré des conclusions générales qui peuvent facilement tromper la population. Plusieurs analystes ont déjà souligné cette erreur impardonnable de la part d'un économiste comme Rodrigue Tremblay. Non seulement les données dont il s'est servi sont incomplètes mais la méthode elle-même qu'il a utilisée est erronée. Ce n'est pas en se basant uniquement sur les recettes perçues et les dépenses effectuées au Québec par le gouvernement central qu'on peut mesurer la rentabilité du fédéralisme. C'est une analyse générale de coûts-bénéfices qu'il faudrait effectuer pour y parvenir.

Par exemple, en utilisant uniquement les comptes gouvernementaux, la protection douanière n'apparaît que comme un coût ou un impôt prélevé au Québec. Les bénéfices de cette protection ne sont pas inclus dans ce bilan gouvernemental car ce sont les industries et les travailleurs du Québec qui en jouissent. Une illustration d'un autre genre mérite d'être signalée. Le gouvernement fédéral a dépensé en Ontario au-delà d'un milliard de dollars au cours des années en recherches sur l'énergie atomique. Les comptes gouvernementaux montrent que le Québec a participé à cette dépense mais ils n'indiquent pas que le Québec a déjà bénéficié de ces recherches lors de la construction des centrales nucléaires de Gentilly et qu'il en profitera vraisemblablement encore beaucoup plus dans l'avenir si le gouvernement provincial décide de recourir davantage à cette forme d'énergie.

Ces deux exemples à eux seuls suffisent à démontrer que le gouvernement du Québec a gravement sous-estimé la rentabilité du fédéralisme. S'il veut garder sa crédibilité, il devra corriger cette sérieuse erreur le plus rapidement possible car la population a le droit fondamental d'être bien informée surtout quand il s'agit de son avenir. Le gouvernement provincial devra tenir compte notamment des critiques incomplètes mais justifiées publiées par le Groupe de coordinateurs du Bureau des relations fédérales-provinciales à Ottawa.

Pour notre part, nous estimons avec M. Parizeau que le prix économique de l'indépendance serait énorme, d'autant plus que le rendement des mêmes taux de taxation est moins élevé au Québec que dans l'ensemble du Canada. C'est ce qui explique les paiements de péréquation qui seraient discontinués après la séparation. C'est pourquoi aussi le gouvernement du Québec devrait alors prélever des impôts plus élevés pour financer les mêmes dépenses qu'effectue présentement le gouvernement fédéral dans la province. Le calcul de ce différentiel n'a pas été fait mais il s'agirait sûrement d'un montant substantiel.

Il y a un autre prix, culturel celui-là, que la séparation impliquerait. Un nombre grandissant de Canadiens de langue anglaise vivant hors du Québec apprennent le français et participent à la culture canadienne-française. Celle-ci s'en trouve ainsi mieux protégée et renforcée. La séparation mettrait sans doute fin à ce mouvement de sympathie et nos artistes pourraient être les premiers à en souffrir. De plus, la séparation scinderait le Canada français. Environ 20% du groupe canadien-français vit à l'extérieur du Québec, principalement en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Le Québec a sans doute contribué à la survivance et au progrès des minorités françaises mais celles-ci ont aussi permis au Québec d'étendre sa frontière culturelle. La séparation ne favoriserait certainement pas ce support mutuel d'autant plus que le milieu à l'intérieur duquel devraient évoluer dorénavant les minorités serait encore moins sympathique que dans le passé.

Comme on peut le constater, la formule souveraineté-association comporte pour le Québec de sérieux inconvénients dont on entend peu parler. Mais est-elle vraiment réalisable ? Comment la séparation et l'association seraient-elles acceptées par le reste du Canada ? Le parti québécois nous dit que l'indépendance sera aussi une libération pour les Canadiens de langue anglaise et qu'elle s'accomplira ainsi dans la joie de part et d'autre. Nous ne connaissons pas, pour notre part, de sécessions réalisées dans la paix même si elles ne scindaient pas un pays en trois parties. Le Canada pourrait peut-être constituer une exception même si pour le moment, d'après les derniers sondages, 14% seulement des Canadiens acceptent la séparation. Il ne faudrait donc pas croire qu'elle ne créerait pas d'acrimonie ni d'animosité.

Pour que la séparation puisse se faire dans la paix et la légalité, il faudra qu'elle soit l'objet d'une négociation et d'une entente avec le reste du Canada au moins pour régler les comptes et répartir les biens. Ce processus pourrait être plus compliqué que certains ne le croient. René Lévesque propose tout simplement que le Gouvernement du Québec acquière les propriétés fédérales dans la province et assume 25% de la dette nationale. Cette formule est-elle équitable ? Personne n'est en mesure de répondre à cette question. Serait-elle acceptable ? Présument, si les Québécois se prononçaient en faveur de la séparation lors du référendum, ils accepteraient à cette occasion implicitement ou explicitement ce mode de partage.

Mais le gouvernement fédéral n'aurait pas un pareil mandat pour négocier la séparation et le règlement des comptes. Normalement, les citoyens du reste

du Canada devraient avoir le même droit que la population du Québec d'être consultés sur cette négociation par voie de référendum. Mais qu'arriverait-il s'ils se prononçaient contre la séparation et la formule de répartition des biens, ce qui est très vraisemblable ? C'est ici que surgirait la confrontation même si elle n'avait pas été voulue au point de départ. Doit-on oser imaginer ce qui pourrait alors se produire ?

Et ce n'est pas tout. Il faudrait aussi consulter le reste du Canada sur le contenu et les modalités de l'association. Celui-ci favoriserait-il l'union monétaire même en craignant que le Québec affaiblisse la monnaie canadienne ? Accepterait-il le marché commun ? La réponse à cette dernière question est plus difficile. Une fois la séparation décidée, l'Ontario serait sans doute intéressé à une telle association d'autant plus que son influence serait déterminante au sein de la nouvelle communauté. Mais il en serait bien autrement de l'Ouest canadien et de la région de l'Atlantique qui croient depuis longtemps être les victimes de la protection douanière sans vraiment en profiter. Cette question diviserait profondément le reste du Canada et pourrait en provoquer l'éclatement d'autant plus que les griefs de l'Ouest contre l'Ontario sont très enracinés. Par ailleurs, si le marché commun devait être refusé par le nouveau Canada, ce serait la catastrophe économique pour le Québec séparé, toujours d'après Jacques Parizeau.

En somme, la formule souveraineté-association comporte des dangers certains et graves pour le Québec et le reste du Canada. Elle implique encore plus de risques difficiles à prévoir et à mesurer, y inclus les confrontations chargées d'émotivité et pouvant devenir incontrôlables. Vaut-il vraiment la peine d'entreprendre cette longue marche pour aboutir, au pire, à une séparation catastrophique ou, au mieux, à une indépendance beaucoup plus symbolique que réelle. Pour notre part, nous espérons fermement que nous arrêterons de jouer aux apprentis-sorcières au lendemain du référendum. Cette plus courte marche nous aura coûté assez cher en termes d'énergies gaspillées, de temps perdu, de divisions internes, d'incertitudes et d'instabilité. Nous souhaitons que nous nous retrouvions vite alors avec les « pépins de la réalité », car les problèmes urgents de la société nouvelle qui se construit sous nos yeux et trop souvent sans nous, n'attendent pas indéfiniment.

IV – LA SOLUTION FÉDÉRALE

Pour le moment, la très grande majorité des Québécois et des autres Canadiens sont contre la séparation. Toutefois, ils ne sont pas d'accord sur l'orientation et le contenu que devrait avoir le fédéralisme. On peut les répartir entre ce que nous appellerions les structuralistes et les fonctionnalistes. Étant donné que l'option fédérale triomphera vraisemblablement, le débat entre fédéralistes est beaucoup plus important, à notre avis, que celui qui se poursuit sur le séparatisme. Et pourtant, les deux débats en se déroulant simultanément risquent de confondre la population.

Les structuralistes veulent des changements fondamentaux dans les structures fédérales. Certains proposent de rebâtir notre fédéralisme en reconnaissant au point de départ l'existence de deux communautés distinctes au sein de la société canadienne. Mais ils n'ont pas encore précisé les implications de cette distinction en termes de changements constitutionnels.

Cette thèse repose sur le fait que le Québec n'est pas une province comme les autres. Mais de ce point de vue, on peut dire qu'il n'y a pas vraiment une province comme les autres au Canada. L'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard ne représentent que les extrêmes de la mosaïque provinciale. Par ailleurs, les deux communautés diffèrent certes par la langue, ce qui est très important, mais leur répartition territoriale ne respecte pas les frontières provinciales ; de plus, leurs homogénéités ainsi que leurs différences respectives peuvent être facilement exagérées. À ce propos, Guy Rocher écrivait dans un article récent :

Sous le vernis de la langue et d'un certain folklore qui le singularise, le Québec est en réalité profondément marqué par la civilisation étatsunienne.

Cette observation rejoint la conclusion du professeur Marc-Adélar Tremblay, de l'université Laval, qui écrivait à la suite d'une vaste enquête sur les habitudes de consommation au Québec :

Les Québécois répondent avec enthousiasme à l'appel du modernisme et adoptent d'emblée les nouveaux modes de vie et les nouvelles façons de penser qui font qu'ils ressemblent un peu plus chaque jour aux autres nord-américains.

Avant de retenir l'idée des deux communautés, il faudra que ceux qui la proposent, comme Claude Castonguay, la développent davantage pour en montrer la validité et les implications constitutionnelles.

On trouve aussi des structuralistes qui voudraient partir de l'existence de cinq grandes régions au Canada pour refaire notre fédéralisme. Cette idée n'est pas à rejeter non plus, mais avant de l'examiner plus en détail, il faut d'abord s'assurer qu'elle est réaliste. Il est fort douteux qu'elle soit acceptable à la région des Prairies. L'union des provinces de l'Atlantique était à l'étude même avant la Confédération. Elle fut remise à l'ordre du jour, il y a quelques années, pour être de nouveau rejetée.

Il y a enfin des structuralistes qui proposent un vaste réarrangement constitutionnel en faveur des gouvernements provinciaux. Cette proposition demeure encore floue. À l'extrême, certains suggèrent de confier aux provinces à peu près toutes les responsabilités de l'État pour ne laisser au gouvernement fédéral que le soin d'assurer le genre d'association économique mis de l'avant par les séparatistes, avec en plus peut-être la défense nationale et quelques éléments de la politique étrangère.

En fait, les structuralistes sont convaincus que seule une réforme fondamentale peut sauver le Canada. Ils sont à la recherche d'une troisième option entre la séparation et le *statu quo*. Les fonctionnalistes, tout en se disant prêts à rejoindre éventuellement les structuralistes, comme M. Trudeau l'a laissé

entendre, proposent une autre démarche. Ils savent que les gouvernements provinciaux et leurs fonctionnarismes ont tendance à demander toujours plus de pouvoirs et à vouloir les exercer sans avoir à augmenter leurs impôts. Mais, pour les fonctionnalistes, la décentralisation massive n'est pas un postulat. Elle doit se faire si elle répond aux besoins et aux désirs de la population, et non pas seulement aux préoccupations de certaines élites. Dans ce contexte, l'attitude des fonctionnalistes est sans doute plus flexible et plus démocratique.

Le *statu quo* dont on parle tant de nos jours correspond beaucoup plus à un mythe qu'à une réalité dans une perspective canadienne. En fait, notre fédéralisme a toujours été l'un des plus flexibles au monde. Depuis 1867, nous avons connu quatre régimes différents à l'intérieur d'une constitution demeurée sensiblement la même. Nous avons eu d'abord un système très centralisé au sein duquel le gouvernement fédéral exerçait toutes les principales responsabilités de l'État, les provinces étant reléguées au rôle de grandes municipalités. Après le premier conflit mondial, les provinces assumèrent un rôle dominant au sein de la Confédération. Avec la Deuxième Guerre mondiale, l'hégémonie fédérale réapparut mais, depuis 1957 surtout, quand les paiements de péréquation furent inaugurés, les provinces ont recommencé à jouer un rôle central au sein de la Confédération.

Quelques chiffres illustrent ce jeu constant de bascule. En 1870, les dépenses fédérales directes en biens et services s'élevaient à 52% de celles de l'ensemble des gouvernements; en 1920, ce pourcentage n'était que de 26%. En 1950, il remontait à 48% pour descendre de nouveau à 25% en 1975. Nous sommes donc revenus aujourd'hui à peu près à la situation de 1920 qui a correspondu à l'apogée de la décentralisation au Canada. Par contre, en 1926, les subventions du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités représentaient environ 3% de leurs dépenses totales. Cette proportion s'est élevée à 15% en 1950 et à près de 30% en 1975. Cette tendance a raffermi le mouvement de décentralisation.

D'autres chiffres pourraient également montrer que le fédéralisme canadien a été en constante évolution et qu'il ne s'est jamais enfermé dans le *statu quo*. Les nouveaux arrangements fiscaux conclus en décembre 1976 vont contribuer à accélérer la tendance courante vers la décentralisation. Il en va de même des propositions offertes par le gouvernement fédéral de 1968 à 1970 mais que les provinces n'ont pas reprises après l'échec de la conférence de Victoria sur le rapatriement de la Constitution. Ces propositions, y compris la limitation du droit de dépense du gouvernement fédéral, devraient être l'objet de prochaines négociations. Comme l'indiquait Claude Ryan récemment, le mouvement de décentralisation est amorcé depuis vingt ans et son rythme s'est accéléré.

Étant donné que même certains experts semblent ignorer l'existence de cette tendance puisqu'ils réfèrent constamment au *statu quo*, il faut, à notre avis, faire le point avant d'aller plus loin sur cette voie et savoir exactement où nous en sommes présentement. Il s'agit aussi et surtout de nous demander où nous voulons aller. Il n'est pas facile de répondre à cette question pour

celui qui n'a pas déjà une réponse toute faite, laquelle risque d'être trop simpliste.

Pour notre part, nous n'avons pas d'objections à défaire et à refaire la Constitution. Mais l'expérience de la France qui a pratiqué ce jeu si souvent nous laisse sceptique à cet égard. Pourtant, nous sommes convaincu qu'il faut profiter du climat actuel pour faire un ménage constitutionnel, au moins pour éliminer ce qui est désuet, comme le droit de désaveu, ou consacrer ce qui est devenu une pratique courante, comme l'accès par les provinces à la taxation indirecte. Il est aussi impératif d'inscrire dans notre constitution une charte des droits de l'homme et des droits linguistiques.

La différence dans l'approche des structuralistes et des fonctionnalistes ne peut pas mieux s'illustrer qu'à propos de la question culturelle. Les deux tendances sont d'accord sur un point très important : il faut assurer l'épanouissement culturel des Canadiens français. Il s'agit là d'un impératif incontesté. Pour arriver à cet objectif, les structuralistes rejoignent les indépendantistes, en réclamant que, dorénavant, le gouvernement du Québec ait la responsabilité exclusive des politiques culturelles et que le gouvernement central abandonne toute intervention dans ce domaine. Robert Bourassa a fait écho à cette réclamation en parlant de souveraineté culturelle.

Pour les fonctionnalistes, l'épanouissement culturel ne signifie pas d'abord l'enrichissement de la personnalité collective mais bien celui des individus et des groupes privés. Or cet épanouissement exige la liberté mais aussi le support de l'État. Il s'agit alors de se demander si cette liberté privée et ce support public seront mieux assurés si le gouvernement du Québec a l'entière responsabilité des politiques culturelles ou s'il la partage avec le gouvernement fédéral. Les chercheurs et les artistes qui se situent à la fine pointe de l'épanouissement culturel doivent constamment faire face à ce genre de problème et, à notre connaissance, ils se sentent toujours plus libres lorsqu'ils ont accès à plusieurs sources différentes de financement.

Cet exemple illustre bien, à notre avis, les différences qui peuvent exister entre les porte-parole de la personnalité collective et ceux qui mettent l'accent sur la liberté et le développement des individus et des groupes privés. Nous espérons que c'est l'approche proposée par les fonctionnalistes qui inspirera surtout l'examen collectif de nos arrangements constitutionnels. Cette méthodologie est sans doute moins spectaculaire et moins satisfaisante pour ceux qui voudraient procéder immédiatement à des réformes fondamentales mais elle est aussi plus réaliste et elle comporte moins de risques d'erreurs qui pourraient s'avérer regrettables pour les Québécois.

À notre avis, il serait illusoire et indésirable de faire une nouvelle constitution qui serait trop précise, définitive et à sens unique. La compartimentation des problèmes humains, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques, est impossible dans la plupart des cas, et les solutions qu'ils exigent dépassent souvent les frontières ou les catégories qu'on avait d'abord établies. Par ailleurs, quand de nouveaux problèmes se posent à l'attention de l'État — et il s'en

soulève souvent à notre époque de mouvement perpétuel – tantôt un palier de gouvernement tantôt l'autre est mieux placé pour les résoudre plus efficacement. C'est ce qui amène le jeu du pendule dont nous avons déjà parlé et qui a bien servi les Canadiens dans le passé.

Mais alors, il faut éviter d'enfermer le fédéralisme dans des structures constitutionnelles statiques et définitives qui seraient incompatibles avec l'évolution constante de la société et les véritables besoins de la population. En fait, pour rester valable, le fédéralisme ne doit pas connaître de règlement définitif. Il doit être constamment à refaire et en perpétuel devenir. Henri Brugmens affirme :

Le fédéralisme ne considère pas l'action politique comme une méthode de rejoindre un but final abstraitement défini, mais plutôt comme une symbiose évolutive, une interaction féconde.

M. Jacques-Yvan Morin écrivait jadis :

L'ingéniosité des hommes et la force des choses ont créé un système qui permet de résoudre l'antinomie des tendances agrégatives et des tendances ségrégatives de la société internationale actuelle. Cette formule est celle du fédéralisme.

Mais la solution de l'antinomie, tant au niveau national qu'international, exige du fédéralisme des compromis constants entre les deux tendances dont parlait Claude Morin. C'est dans cet esprit que devrait être abordée la question constitutionnelle.

De plus, l'examen auquel nous allons procéder devra se faire en fonction des problèmes à résoudre et de la capacité des différents paliers de gouvernements de leur apporter les meilleures solutions. Nous abordons une ère planétaire au cours de laquelle les événements internationaux, tels que les risques de conflits armés, l'explosion démographique, la faim dans le monde, les cartels de producteurs de denrées rares, la pollution internationale de l'environnement, et l'inflation chronique détermineront de plus en plus nos destinées collectives et individuelles. Nous ne pouvons pas réarranger notre constitution sans tenir compte de ces facteurs.

Par contre, chez nous comme dans les autres pays industrialisés, une nouvelle société se construit sous nos yeux à un rythme accéléré. Elle nous fera bien différents vers l'an 2000 de ce que nous sommes aujourd'hui. Cette société dite postindustrielle soulèvera de nouveaux défis et de nouveaux problèmes dont la plupart ne seront pas spécifiquement ni québécois ni canadiens. Pierre-André Julien, Pierre Lamonde et Daniel Latouche ont commencé à nous en présenter le scénario dans un livre intitulé *Québec 2001, une société refroidie*. Mais ce n'est qu'un début d'effort prospectif qui doit se poursuivre et s'intensifier chez nous. Il serait imprudent, à notre avis, de nous astreindre à un carcan constitutionnel qui ne serait pas ajusté aux défis de demain qu'il n'est pas facile de préciser aujourd'hui.

Enfin, le processus conduisant à un réarrangement constitutionnel devrait être démocratique et tenir compte le plus possible des besoins, des désirs et des

préoccupations de toute la population et particulièrement de ce qu'on a appelé les non-initiés, cette majorité silencieuse dont on ne connaît l'opinion que par les sondages ou les véritables consultations populaires. Plusieurs d'entre nous mais surtout les gouvernements même au Québec ont la mauvaise habitude de toujours identifier les priorités qu'ils se donnent à celles de la population. Cette attitude leur a causé et pourrait encore leur apporter des surprises désagréables et de tristes réveils.

Il est évident que les énergies consacrées par le gouvernement du Québec à la cause du séparatisme ne correspondent pas encore à une préoccupation primordiale de la grande majorité de la population. M. Bourassa s'est aperçu trop tard que la souveraineté culturelle ne trouvait pas d'écho chez le peuple. La politique de grandeur de M. Lesage n'a pas atteint l'homme moyen. Ceux qui, parmi nos élites québécoises bilingues, prêchent l'unilinguisme français savent pourtant qu'un nombre croissant de Québécois ont appris à suivre les oiseaux migrateurs vers la Floride, que la majorité des parents désirent que leurs enfants apprennent l'anglais et que le tourisme, notre principale industrie, ne peut survivre en Amérique du Nord sans être bilingue. Il faudra bien, un jour prochain, que nos élites aient l'humilité de se rapprocher du peuple pour avancer avec lui en le précédant, plutôt que de se rendre sans lui à un objectif qu'il ne désire pas et, de là, lui lancer des appels lointains qu'il n'entend même pas.

Ce rapprochement nous révélerait peut-être, comme les sondages semblent l'indiquer, que les débats constitutionnels et les mouvements de centralisation ou de décentralisation aux niveaux fédéral et provincial ne passionnent vraiment pas le peuple. Lionel Sorel, président de l'Union catholique des cultivateurs, déclarait il y a plusieurs années :

Les agriculteurs sont pratiques et non pas idéalistes. De plus, ce qu'ils veulent, c'est améliorer leur sort par tous les moyens possibles, que l'aide vienne de Québec, d'Ottawa ou d'ailleurs.

Nous doutons que cette mentalité ait vraiment changé.

Le Québécois, comme le citoyen des autres sociétés dites avancées, est devenu plus instruit, mieux informé et plus aisé. Il tient de plus en plus à définir ses propres priorités et à réaliser ses propres aspirations. Ce besoin d'affirmation de la personnalité individuelle, on le décèle dans la vie de tous les jours. Cette renaissance de l'individualisme a quelque chose de très positif car la recherche du bonheur ne peut être d'abord que personnelle. Ce renouveau au plan individuel se prolonge au niveau communautaire et régional. Cette extension se manifeste par la multiplication des groupements de citoyens au sein desquels les individus tentent d'assumer leurs propres destinées.

Ces mouvements volontaires et populaires indiquent, à notre avis, qu'un nombre croissant de citoyens trouvent que les gouvernements supérieurs, fédéral et provincial, sont devenus trop gros, trop bureaucratiques et trop distants. Au fond, ce que le peuple désire ce n'est peut-être pas tant un réarrangement consti-

tutionnel qu'une redéfinition du rôle de l'État et une décentralisation régionale des structures administratives et des centres de décision de façon à les rendre plus visibles et plus humains.

Si cette interprétation de la volonté populaire est valide, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, devront renoncer à vouloir tout contrôler et à dépenser toujours davantage. Ils devront plutôt inventer de nouveaux moyens de rendre les individus et leurs groupes plus libres mais aussi plus responsables conjointement de leurs propres destinées. Il devront prendre de mesures non pas pour étendre le domaine public mais pour encourager et renforcer le sens de la responsabilité privée. Ils devront aussi tenter le plus possible de décentraliser et d'intégrer leurs services au niveau régional et d'ajuster leurs politiques selon les véritables besoins des différentes régions du Québec. En somme, les gouvernements supérieurs, plutôt que de se battre pour s'arracher mutuellement des pouvoirs, devront consentir à en donner davantage au peuple et à lui offrir les moyens de les exercer. Cette redéfinition du rôle de l'État et cette possibilité de régionalisation des structures administratives et des politiques devraient être l'objet d'une attention particulière au cours de l'examen que nous allons faire de notre fédéralisme.

Nous voudrions enfin insister sur l'importance de bien organiser le processus qui nous permettra de procéder à cet examen. Nous ne croyons pas que nous devions nous en remettre à un Comité de sages. Cet élitisme ne serait pas démocratique et pourrait manquer de réalisme. Il va sans dire, toutefois, que l'avis des experts sera d'une importance capitale et que ceux-ci devront être invités dès le point de départ à s'intégrer au processus. À l'autre extrême, il serait très difficile en l'occurrence d'emprunter la voie du référendum. Mais l'examen n'en devra pas moins être collectif et impliquer les participations et les consultations les plus larges possibles. Les institutions et les groupements privés de même que les partis politiques devront faire valoir leurs points de vue. Les *media* d'information auront sans doute un grand rôle à jouer pour alimenter et organiser le dialogue.

Mais il faudra aussi canaliser les efforts de réflexion, établir des centres de rencontres capables de dégager un consensus et d'élaborer des projets concrets de réforme de la Constitution et de notre fédéralisme. Pour remplir ces fonctions, on a suggéré d'élire des assemblées constituantes. Cette formule ne nous semble pas très pratique. De telles assemblées, pour être représentatives, devraient être composées d'un grand nombre de personnes présumément peu habituées aux procédures et aux débats parlementaires. Elles pourraient aboutir à la confusion et à l'impasse. Par contre, les gouvernements n'ont pas la crédibilité nécessaire pour remplir ces fonctions importantes car ils proviennent d'un seul parti politique et ils pourraient être accusés de parti pris. La création de comités parlementaires au sein du parlement fédéral et, au besoin, des assemblées provinciales nous semble encore la meilleure formule à condition que ces comités disposent de moyens adéquats et sachent se placer au-delà de la partisanerie politique de façon à accomplir leur mission avec le plus d'effi-

cacité et d'objectivité possible. De plus, cette formule permettrait de déclencher rapidement le processus d'examen de la constitution et du fédéralisme, ce qui, en l'occurrence, serait très souhaitable.

V – CONCLUSION

Il n'est pas exagéré de dire que nous vivons présentement des moments historiques. Le gouvernement du Québec vient de proclamer sa charte linguistique. Encore une fois, au nom d'une vision minoritaire de la personnalité collective, il brime la liberté individuelle des nôtres et des autres. Il risque aussi d'accélérer le mouvement d'émigration déjà inquiétant et de tarir le mouvement d'immigration déjà en déclin, ce qui pourrait avoir des effets économiques néfastes. Est-ce bien là l'idée qu'il se fait de la grandeur du Québec ? Est-ce là sa façon de répondre au besoin de fierté qu'ont les Québécois ? Pour notre part, nous affirmons que les ghettos linguistiques ou autres n'ont jamais été des foyers de grandeur et de fierté.

Le cri de l'indépendance a toujours eu une résonance pleine d'émotivité. Le Président du Mexique le lance chaque année le soir de la fête nationale. Nous l'avions déjà entendu et il nous a d'autant plus ému qu'il éclatait dans le silence de la misère. Et pourtant on voudrait nous faire croire que l'indépendance pourrait régler tous nos problèmes, éliminer toutes nos divisions et nos différences. René Lévesque déclarait, il y a déjà plusieurs années :

On a les plus belles chances au monde de devenir, avec nos cinq ou dix millions, une sorte de paradis terrestre.

Une telle exaltation n'est guère rassurante. Le président Giscard d'Estaing était plus réaliste dans un message récent à ses compatriotes quand il disait : « L'urgence de l'union l'emporte sur le droit à la différence ». C'est donc que la France, malgré son indépendance séculaire et son homogénéité culturelle et linguistique, n'a pas encore réussi à surmonter ses dissensions et à réaliser le rêve paradisiaque. D'ailleurs, il nous semble qu'on peut proposer l'indépendance sans la rabaisser au simplisme du Crédit social. L'option indépendantiste, comme les autres, doit être présentée honnêtement avec ces deux visages, avec l'élan vital qu'elle peut provoquer mais aussi avec ses limitations, ses coûts et ses risques. Ce n'est sûrement pas parce que les décisions politiques seraient dorénavant prises uniquement par le gouvernement du Québec, au lieu d'être partagées avec le gouvernement fédéral comme elles le sont présentement, que les Québécois seraient projetés du même coup dans le paradis terrestre. Pour prendre un exemple extrême, l'Ouganda aussi est un pays indépendant.

Pour ma part, je préfère pour mes compatriotes la sécurité économique et culturelle de même que les garanties de liberté individuelle que comporte le fédéralisme. Je suis fier d'être Québécois mais aussi d'appartenir à un plus grand pays qui fait l'envie de beaucoup d'étrangers. Je suis fermement attaché à ma langue et à ma culture mais je tiens aussi à pouvoir m'alimenter à cet autre grand courant culturel véhiculé par la langue anglaise. Ce privilège je ne

le réclame pas uniquement pour moi-même comme certains de nos nationalistes. Je désire au contraire le partager avec tous mes compatriotes québécois qui désirent en bénéficier.

Cela dit, nous admettons que le Canada n'est pas le paradis terrestre et que malgré de récentes améliorations notables il n'est pas encore facile d'être Canadien français dans ce pays. Nous reconnaissons également que notre fédéralisme doit être modifié en profondeur, si nécessaire, et surtout si de tels ajustements correspondent à la volonté générale. Mais nous redisons avec Jean Monnet : « Gardons-nous du perfectionnisme ». Et nous ajoutons avec Saint-Exupéry : « Le plus beau métier des hommes, c'est d'unir les hommes ». Nous avons l'occasion unique en ce moment au Canada d'exercer ce beau métier. Nous espérons que nous saurons en profiter et que nous consacrerons nos plus belles énergies à bâtir dans l'unité plutôt que dans la séparation.